

MAIRIE DU BELLAY EN REFACTORE DU VALD



2 6 FEV. 2020

IT AU REGISTRE DES DELIBER DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01

PREFECTURE DU VAL D'OISE arrivée le

2 6 FEV. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DATE DE CONVOCATION 14/02/2020

L'an deux mille vingt Le vingt et un février à vingt heures.

DATE D'AFFICHAGE 14/02/2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Didier GABRIEL

Nombre de CONSEILLERS

Etaient présents: LOTHAIRE Raphaël - DUFOUR Elizabeth - MAUGER Olivier - FEUTRIE Guillaume - LE NEINDRE Philippe - BAZOT Patricia.

En exercice: 10

Absent excusé :

Présents: 7 TREHEUX André - Olivier- COUVREUR- BILLARD Karine

Votants:

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération N°01

7

OBJET:

Convention de service mutualisé entre la CCVC et la commune

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liées à une compétence transférée),

Vu le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1 (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à l'article L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que de l'article R423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à l'article R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance).

Monsieur le Maire informe que la précédente délibération arrive à son terme et qu'il convient donc de la renouveler afin que le service urbanisme puisse continuer d'instruire les dossiers.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité le renouvellement de la convention

Charge Monsieur le maire de transmettre cette décision à la CCVC



